

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 juin 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 10 et 11 juin 2013**

**2013 DAC 428** Subventions (31.000 euros) aux associations Nous Même Prod (11e), L'Envolée (93230 Romainville), 36 du mois - Cirque 360 (94260 Fresnes), La Scabreuse (59000 Lille), Non Nova (44300 Nantes).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Nous Même Prod , L'Envolée, 36 du mois - Cirque 360, La Scabreuse, Non Nova ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Nous Même Prod, 173 rue du Faubourg Saint-Antoine 75011 Paris, pour le spectacle Show de Vent, présenté à International Visual Theatre (9e) du 22 mai au 2 juin 2013. 20392 ; 2013\_01548 ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association L'Envolée, 1 avenue Paul Vaillant Couturier 93230 Romainville, pour les spectacles Le Voyage de Michü et Mr Lô... et Pelote Rebelote, présentés au Cirque Electrique (20e) du 27 mars au 7 avril 2013. 130121 ; 2013\_05210 ;

Article 3 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association 36 du mois – Cirque 360, 12 rue Albert Roper 94260 Fresnes, pour le spectacle l'Anteclown, présenté au Cirque Electrique (20e) du 27 février au 24 mars 2013. 128281 ; 2013\_04270 ;

Article 4 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association La Scabreuse, 39 bâtiment 1 rue Nicolas Leblanc C/o Mme Stéphanie Campagnie 59000 Lille, pour les Circonférences, présenté l'Atelier du Plateau (19e) les 14 et 15 décembre 2012, les 22 et 23 février 2013 et les 12 et 13 avril 2013. 19050 ; 2013\_05001 ;

Article 5 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Non Nova, 70 bis avenue du Bout des Landes 44300 Nantes, pour les spectacles L'après-midi d'un Foehn et Vortex, présentés au Théâtre Monfort (15e) du 21 mai au 8 juin 2013. 116722 ; 2013\_00444 ;

Article 6 : La dépense correspondante, soit 31.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.